



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53

ac-reims@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/reims/>



Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA du 16 juin 2009

Spécial PLP

Au sommaire :

- **Voie professionnelle : le ministère improvise, les lycéens et les enseignants trinquent !**
- **Oral de contrôle du bac pro : pas acceptable en l'état pour le SE-UNSA !**
- **Avancement à la Hors Classe**
- **Dates à retenir**

1/ Voie professionnelle : le ministère improvise, les lycéens et les enseignants trinquent !

Le SE-UNSA dénonce sans relâche l'improvisation qui caractérise la préparation de la rentrée 2009 et la mise en œuvre de la première année de la réforme de la voie professionnelle :

- DHG au rabais,
- impossibilité de mettre en œuvre dans des conditions positives l'accompagnement individualisé,
- collègues sacrifiés sur l'autel de la rationalisation des moyens,
- regroupements anti-pédagogiques d'élèves de sections différentes dans certains enseignements...

La liste est longue des procédés inadmissibles du ministère et des rectorats. On fait des économies sur le dos de ceux dont les parents ne bénéficient pas de puissants relais médiatiques et politiques !

Cerise sur le gâteau, l'institution de l'oral de contrôle à la session 2009 du baccalauréat professionnel : ce n'est pas le principe que les collègues rejettent mais bien les bricolages de dernière minute imposés par un ministre qui n'a rien compris à l'évaluation dans la voie professionnelle !

2/ Oral de contrôle du bac pro : pas acceptable en l'état pour le SE-UNSA !

Si le SE-UNSA n'est pas opposé au nouveau principe d'un oral de « rattrapage » pour le bac pro, il dénonce l'impréparation du ministère qui impose un changement des « règles du jeu » en cours de partie et la légèreté des textes et du cadrage proposés.

> Qu'en est-il ?

Les candidats concernés seront ceux qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10 sur 20 et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve E3 d'évaluation de la pratique professionnelle.

L'épreuve de contrôle consiste en un entretien, d'une durée de vingt minutes, avec une commission composée, d'une part, d'un professeur d'enseignement général, enseignant en lycée professionnel et, d'autre part, d'un enseignant de la spécialité concernée ou d'un membre de la profession intéressée par le diplôme.

L'entretien se fera sur la base d'un document lié à un stage qui sera rempli préalablement par le candidat. Cet entretien doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à s'exprimer et à argumenter et de vérifier son niveau de maîtrise des connaissances et compétences scientifiques et techniques définies dans le référentiel de certification de la spécialité de diplôme concernée.

Les candidats sont déclarés admis, après délibération du jury, si ils obtiennent 10 sur 20 en faisant la moyenne entre la note de l'épreuve orale de contrôle et la note obtenue à l'issue du premier groupe d'épreuve.

> **Nos critiques portent sur deux points :**

- 1) Il n'est pas possible d'évaluer sérieusement un candidat en 20 minutes avec un cadrage aussi vague. De plus, force est de constater, que les nouveaux contenus et nouvelles exigences requises en enseignement général sont en total décalage avec cette évaluation.
- 2) Le rattrapage du candidat repose intégralement sur le jugement des deux examinateurs car la note attribuée à cet oral « pèsera » autant que la moyenne générale obtenue sur l'ensemble des épreuves. Cela pourrait engendrer, faute d'un cadrage strict et d'un contrôle strict par le jury, de grosses dérives en faveur ou défaveur des candidats.

> **Pour la session 2009**, le SE-UNSA exige dans l'urgence **un cadrage national** avec des critères d'évaluation précis.

> **Pour les sessions futures**, nous proposons plusieurs évolutions :

- une prise en compte de l'ensemble des épreuves « professionnelles » (E1, E2, E3) pour l'exigence d'une note supérieure à 10 sur la partie professionnelle du diplôme,
- un rééquilibrage du poids relatif de l'oral de contrôle et de l'ensemble des épreuves du premier groupe,
- nous proposons que le rattrapage se fasse en deux étapes :
 - o La première consistera au passage de l'oral avec l'attribution d'une **note provisoire**.
 - o Cette note sera **confirmée ou pas par le jury** au vu du dossier du candidat, de l'ensemble des notes obtenues aux épreuves, après régulation, pour l'attribution du diplôme.

3/ Avancement à la Hors Classe

Le ministère vient de nous adresser la répartition des contingents d'avancements à la hors-classe pour les corps du second degré.

Les ratios sont en forte augmentation et permettent des progressions importantes des possibilités de promotions, supérieures dans tous les cas à 10%.

- 52 promotions à la Hors classe pour les PLP en 2008
- 58 promotions possibles en 2009 → soit une augmentation de 11,53% par rapport à l'an passé.

Ainsi, c'est désormais 7% des PLP qui seront à la Hors classe.

4/ Dates à retenir

Lundi 29 juin : groupe de travail PLP sur les affectations provisoires

Mardi 28 août : groupe de travail PLP sur les affectations des stagiaires et les ajustements TZR

Les infos pratiques, l'actualité sur : <http://sections.se-unsa.org/reims/>
www.se-unsa.org

Consultez également nos sites départementaux

<http://sections.se-unsa.org/08>
<http://sections.se-unsa.org/51>

<http://sections.se-unsa.org/10>
<http://sections.se-unsa.org/52>

N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues

Patrice BARTHELEMY, Secrétaire académique en charge des PLP, élu à la CAPA PLP 06.14.25.29.58

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.
Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.*